



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2018

GREOUX-LES-BAINS

REPUBLICQUE FRANCAISE

Département
des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

Date de convocation

30 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence
de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents

Mesdames Danielle CASALE, Dominique CENNI, Michèle COTTRET,
Anita DELAUNAY, Marinette DURANDEU, Josette LAUVERGNIAT,
Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Christian LOGIER, André LOZANO, Raymond
MAZZOLENI, Jean-Pierre MONTOYA, Victor NAHOUM, Alain ROUX.

Absents donnant pouvoir

Madame Mirjam REINHARD à Monsieur André LOZANO, Madame
Marie SOGODOGO à Madame Josette LAUVERGNIAT, Monsieur Jean-
Pierre BAUX à Monsieur Christian LOGIER.

Absents

Mesdames Nicole VIDAL, Julie ROCCHIA.
Messieurs Cyril MASQUIN, Jean-Paul OGIEZ, Philippe VIDAL.

Secrétaire de séance

Monsieur Raymond MAZZOLENI.

OBJET : Avis dans le cadre de l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation des travaux relevant des programmes pluriannuels de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon déposées par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Verdon

Rapporteur : Monsieur Paul AUDAN

Vu les dispositions du Code de l'Environnement, notamment ses articles L.122-1, L.211-7 et L.214-1 à L.214-6,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2018-53-001 du 22 février 2018 portant ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général des travaux nécessitant une demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 et L.211-7 du Code de l'Environnement en vue des programmes pluriannuels de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon,

Vu le dossier de Déclaration d'Intérêt Général « Plan pluriannuel (2017-2021) de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon » soumis à enquête publique,

Considérant que, dans le cadre de l'enquête publique susvisée qui se tiendra du lundi 26 mars au jeudi 26 avril 2018, le conseil municipal est invité à émettre un avis sur la demande d'autorisation et la déclaration d'intérêt relative aux programmes pluriannuels de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon déposée par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Verdon,

Le rapporteur rappelle que l'entretien des cours d'eau non domaniaux, tels que le Verdon et ses affluents, est de la compétence des propriétaires riverains. Suite au constat du manque d'entretien, une collectivité peut se substituer aux propriétaires privés, sous réserve de montrer l'intérêt général des interventions prévues. Le caractère d'intérêt général est prononcé par décision préfectorale, précédée d'une enquête publique.

Ces travaux d'entretien doivent par ailleurs suivre une procédure d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau. Ils sont donc également soumis, dans ce cadre, à une enquête publique.

Ces deux procédures font ainsi l'objet d'une enquête publique conjointe.

Le rapporteur précise que, dans le cadre du Contrat Rivière Verdon, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Verdon porte le renouvellement du dossier de Déclaration d'Intérêt Général relative aux programmes pluriannuels (2017 à 2021) de restauration et d'entretien des boisements rivulaires du Verdon et de ses affluents sur le bassin versant du Verdon.

Ces travaux prévoient des opérations groupées d'entretien régulier d'un cours d'eau et sont menés dans le cadre d'un plan de gestion établi à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente et compatible avec les objectifs du SAGE du Verdon. Ils sont programmés sur 47 communes du bassin versant du Verdon et ses affluents, réparties sur les départements des Alpes-de-Haute-Provence, du Var, des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée soit par les communes, soit par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'Entretien des Berges du Verdon ou encore par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Verdon pour ses communes membres, telles que Gréoux-les-Bains.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis tacite réputé favorable de l'autorité environnementale.

Les actions prévues dans le programme pluriannuel permettront de répondre aux enjeux suivants :

- la sécurité publique, avec des actions destinées à prévenir et diminuer les risques d'inondation et d'érosion en favorisant le retour à un fonctionnement plus naturel de l'hydrosystème ;
- le patrimoine naturel, avec des interventions axées sur le maintien et la restauration des potentialités écologiques des cours d'eau et notamment des ripisylves et des annexes de la rivière ;
- les usages liés à l'eau, avec des opérations de valorisation des rôles touristiques, sportifs et paysagers des rivières et de sensibilisation des usagers de l'eau.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

EMET un avis favorable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation des travaux relevant des programmes pluriannuels de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon déposées par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Verdon.

Fait et délibéré à Gréoux-les-Bains,
le 5 avril 2018

Affichage en mairie :

le 12 avril 2018

Accusé de réception en préfecture
004-210400941-20180405-DEL-2018-010-DE
Date de télétransmission : 12/04/2018
Date de réception préfecture : 12/04/2018

Le Maire,



Paul Audan